

## **MAIRIE DE GERMAGNY**

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an 2017, le 19 juin à 21h45, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire.

Présents: Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme LECLAIRE Sylvie, et M. LABILLE Laurent

Absents :, Mme DEMORTIERE Fabienne et M LECLAIRE Loïc .

Secrétaire de séance : Mme MONTILLOT Mireille.

### **Ordre du jour** :

- Dissolution du CCAS / Délibération
- Convention cadre Centre de Gestion/ Délibération
- Voirie : devis MPTP
- Contrat affermage SAUR
- Questions diverses.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 11 avril 2017.

Lecture du rapport d'activités de la commune entre le 11 avril et le 19 juin 2017.

### **Information** :

Conseil d'école du 19 juin : 80 élèves sur le RPI, à Germagny 22 élèves du CE1 au CE2.  
Vote pour le retour à la semaine de 4 jours (24h/semaine) dès la rentrée 2017.

### **Dissolution du CCAS** :

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus mais qu'il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants.

Cette disposition est issue de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Lorsqu'un CCAS est dissous la commune exerce directement les attributions auparavant dévolues au CCAS.

Le conseil adopte à l'unanimité la dissolution du CCAS qui prendra effet le 31/12/2017.

## **Convention cadre Centre de Gestion :**

Le maire informe le conseil qu'à côté de ses missions obligatoires le Centre de gestion effectue d'autres missions à la demande des collectivités, notamment le suivi médical des agents territoriaux, c'est pourquoi il convient de signer une convention cadre avec celui-ci pour bénéficier de ce service.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **Voirie :**

Suite à la réunion de la commission voirie du 15 mai, des devis ont été demandés à la société MPTP pour la réfection du chemin des Champs-Bareaux.

2 méthodes sont proposées :

ENROBÉ : 18 900€ HT

BICOUCHE : 8 700€ HT

Le conseil se prononce en faveur du devis de travaux en BICOUCHE pour 8 700€ HT.

Les travaux devront être réalisés avant fin 2017.

## **Contrat affermage SAUR**

Le contrat d'affermage se termine le 30 juin 2017, la SAUR propose un avenant au contrat actuel allant jusqu'au 31/12/2019.

Le conseil accepte à l'unanimité l'avenant proposé.

## **Questions diverses :**

### **Primes du cantonnier**

Compte-tenu de l'utilisation de sa débroussailleuse personnelle dans le cadre de ses missions pour la commune le conseil décide de l'attribution d'une prime de 20€ par mois.

Concernant l'utilisation de son véhicule personnel pour ses déplacements dans la commune il est décidé qu'il aurait droit à un bon d'achat de 100€ en carburant, au garage Roze.

### **Déversoir d'orage rue du Rondot**

Celui-ci est bouché et doit être fait très rapidement. Le conseil décide de faire intervenir un entreprise.

### **Panneau d'affichage vers le banc**

Celui-ci est très abîmé, il sera remplacé cet hiver.

### **WIFI pour le gîte**

Un devis a été demandé chez Orange il s'élève à plus de 4 800€ , le conseil ne donne pas suite à cette proposition.

**City-stade**

Il est décidé par le conseil de planter des arbres autour du City-stade pour faire de l'ombre. Ce sera fait à la fin de l'année.

**Vitesse dans la commune**

Un rendez-vous sera demandé à la DRI pour des conseils sur l'implantation de plateaux sur la traversée de la commune.

La séance est levée à 22 h 46

La secrétaire de séance

Le Maire

<b>FONCTION</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
Maire	JANDOT Alain	
1er Adjoint	MONTILLOT Mireille	
2ème Adjoint	MONTILLOT Valérie	
Conseiller	DEMORTIERE Fabienne	
Conseiller	JANDOT Rémi	
Conseiller	LABILLE Laurent	
Conseiller	LECLAIRE Loïc	
Conseiller	LECLAIRE Sylvie	